



DÉCLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION

CANADA

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA - CANADA

No. 67/9

LE CANADA ET L'OTAN

Déclaration de M. Paul Martin,
secrétaire d'État aux Affaires
extérieures, au Comité des affaires
extérieures du Sénat, le mercredi
15 mars 1967.

J'ai suivi avec un vif intérêt votre récent débat à propos de l'OTAN. Le sujet est important et opportun. Le Gouvernement est conscient de la nécessité de repenser le futur rôle de l'OTAN et la place qu'occupe le Canada dans cet organisme. J'aimerais d'abord vous entretenir de certains éléments dont il faut tenir compte en étudiant cet aspect de notre politique étrangère.

La situation en Europe, en Orient ainsi qu'en Occident évolue sans cesse. La nécessité d'une défense collective de niveau élevé, que personne ne pouvait nier lorsque l'Europe de l'Ouest était vulnérable aux pressions politiques et militaires des Soviétiques, est remise en question. Pour la première fois, on espère, on s'attend même à ce que nous puissions, avec le temps, en venir à un règlement pacifique en Europe. Dans cette situation en évolution, il convient de se demander si les institutions internationales existantes -- dans le cas qui nous intéresse, l'OTAN -- conviennent à la réalisation des tâches que nous réserve l'avenir, compte tenu de nos intérêts et de nos objectifs.

L'intérêt du Canada dans un règlement pacifique en Europe

Bien que beaucoup de nations nouvelles n'aient atteint l'indépendance qu'au cours de la dernière décennie, et malgré les changements que cet état de choses et d'autres événements ont apportés pour le Canada en matière d'obligations internationales, l'Europe reste toujours pour nous un important foyer d'intérêt. Que cherchons-nous en Europe? A mon avis, il saute aux yeux qu'une Europe jouissant de la stabilité, exempte de difficultés intérieures qui pourraient menacer la paix du monde, servirait au mieux nos propres intérêts. Pour y arriver, il faudra en venir à un règlement pacifique de la question allemande et mettre fin à la division qui existe en Europe.

Ces objectifs seront, hélas, d'une réalisation difficile. Il n'y a pas de solution facile lorsqu'il faut concilier des conflits fondamentaux d'intérêts, surtout lorsque de telles initiatives doivent être prises dans